



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION  
Règlement no. 131-12**

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, le règlement portant le numéro 131-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lequel règlement vise à assurer l'adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, à prévoir l'adoption de règles déontologiques et à déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 8 novembre 2012

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 8<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2012.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général